



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

Rapport de gestion 2021



Table des matières

Conseil intercommunal

Bureau du Conseil intercommunal - commission de gestion, commission des finances	3 - 4
Représentation des communes au sein du Conseil intercommunal	4 - 5
Séances du Conseil intercommunal - résumé des décisions	5 - 7

Comité de direction

Composition	8
Activités du Comité de direction	8 - 20
Les travaux d'entretien	8 - 12
La régionalisation de la station d'épuration - Abandon du projet de STEP unique régionale	12 - 14
La réalisation d'une nouvelle station d'épuration correspondant aux besoins de notre association	14 - 16
Frais d'exploitation de la station d'épuration - révision de la clé de répartition	16
Cour des comptes - Audit de performance concernant les plans généraux d'évacuation des eaux usées	16 - 19
Saturation de la STEP - Eaux claires parasites et permanentes	19 - 20

Administration

Visite préfectorale - Informatique	20
------------------------------------	----

Ressources humaines

Personnel	20
Formation du personnel	21

Entretien des collecteurs et des stations de pompage	21 - 22
--	---------

Quelques chiffres	22 - 27
-------------------	---------

Un conseil : les déchets à ne surtout pas jeter dans les toilettes	27 - 29
--	---------

Conclusions	30
-------------	----

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Le comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2021.

Conseil intercommunal

Législature 2016 - 2021 - du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

Bureau du Conseil intercommunal

Président	M. Jean-Paul Besson
Vice-Président	M. Thierry Genoud
Scrutateurs	Mme Monique Bersier
	M. Antoine Nicolas
Scrutateurs suppléants	M. Dario Sicuranza
	M. Stéphane Gabriel
Secrétaire	M. Dominique Gaiani

Commissions permanentes

Commission des finances	Commission de gestion
Mme Laurence Pinel	Mme Valérie Issumo
M. Eric George	M. Edgard Cretegny
M. André Darmon	M. Dominique Gafner
M. Laurent Dorand	M. Jean-Mario Gasparetto
M. Olivier Dutruy	M. Frédéric Guenin
M. Rasul Mawjee	M. Marc-Olivier Lequint
M. Daniel Richard	M. Michael Rohrer

Législature 2021 - 2026 - du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021

Bureau du Conseil intercommunal

Au cours de la séance d'installation des autorités intercommunales du 2 juin 2021 à Dully, le Bureau du conseil intercommunal et les commissions permanentes ont été constituées comme suit :

Président	M. Thierry Genoud
Vice-Président	M. Damien Richard
Scrutateurs	Mme Eva Schultz
	M. Denis Berger
Scrutateurs suppléants	M. Stéphane Gabriel
	M. Johnny Meier
Secrétaire	Mme Vanessa Wicht

Commissions permanentes

Commission des finances	Commission de gestion
M. Jean-Claude Bays	Mme Valérie Issumo
M. Laurent Dorand	Mme Eva Schultz
M. François Martignier	M. Nicolas André
M. Daniel Richard	M. Marc-Olivier Lequint
M. Pascal Colombo	M. Dominique Gafner
M. Eric George	M. Christian Dugon
M. Laurent Bardet	M. Christian Gander

Représentation des communes au sein du Conseil intercommunal

La composition du conseil intercommunal est la suivante :

Communes	Délégation municipale	Délégation variable désignée par le conseil communal ou général	Total
Arzier-Le-Muids	2	3	5
Bassins	2	1	3
Begnins	2	2	4
Bursinel	2	1	3
Bursins	2	1	3
Burtigny	2	1	3
Coinsins	2	1	3
Duillier	2	1	3
Dully	2	1	3
Genolier	2	2	4
Gilly	2	1	3
Givrins	2	1	3
Gland	2	13	15
Longirod	2	1	3
Luins	2	1	3
Marchissy	2	1	3
Le Vaud	2	1	3
St.- Cergue	2	2	5
Trélex	2	2	3
Vich	2	1	3
Vinzel	2	1	3
	42	39	81

Elle est définie par les dispositions de l'article 8 des statuts qui stipulent :

« Art. 8 – Le conseil intercommunal, composé des délégués des communes associées, comprend :

1. *une délégation fixe composée pour chaque commune de deux conseillers municipaux en fonction, choisis par la municipalité ;*
2. *une délégation variable, composée, pour chaque commune, d'un délégué pour 1'000 habitants ou fraction supérieure à 500, choisi par le Conseil général ou communal parmi les personnes majeures domiciliées dans la commune et de nationalité suisse ; cette délégation sera composée, au minimum, d'un délégué par commune.*

Le chiffre de la population de chaque commune est fixé par le dernier recensement annuel précédent le début de chaque législature et comprend tous les habitants, sans distinction aucune. ».

Séances du Conseil intercommunal - Résumé des décisions

Le Conseil intercommunal a siégé à quatre reprises en séance ordinaire.

En raison de la pandémie liée au COVID19, ces séances se sont déroulées dans des salles permettant de respecter la distance sociale entre les membres du conseil intercommunal avec le port obligatoire des masques.

Séance du 4 février 2021 à Gland

Préavis no 28 relatif à l'abandon du projet de STEP unique régionale ; une demande de crédit (1ère phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Le conseil intercommunal décide à la majorité avec 2 avis contraires et une abstention :

- d'accepter l'abandon du projet de STEP unique régionale ;
- d'accorder le crédit (1ère phase) de CHF 953'000.- et d'autoriser le Comité de Direction à entreprendre l'étude pour la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association ;
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 953'000.-.

Séance du 6 mai 2021 à Le Vaud

Préavis no 29 relatif aux comptes de l'exercice 2020

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'adopter les comptes de l'exercice 2020, soit :
 - a) le compte de fonctionnement ;
 - b) le bilan ;
- de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2020 ;
- de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2020.

Préavis no 30 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement des installations de la station d'épuration

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 1'295'631.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'295'000.00.

Séance du 30 septembre 2021 à Gland

Nomination de la/du secrétaire du Conseil intercommunal.

Mme Vanessa Wicht est élue à l'unanimité pour la législature 2021-2026.

Propositions d'indemnités et de vacations du Conseil intercommunal pour la législature 2021 - 2026.

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité de fixer la rémunération et les vacations du Conseil intercommunal pour la législature 2021- 2026 comme suit :

Président/e du conseil intercommunal	CHF 300.- la séance
Séance de commission	CHF 50.- l'heure
Secrétaire du Conseil intercommunal	CHF 50.- l'heure
Jetons de présence au conseil intercommunal	CHF 50.- la séance

Préavis no 1 concernant l'indemnisation du comité de direction pour la législature 2021 - 2026

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité de fixer l'indemnisation des membres du comité de direction pour la législature 2021 - 2026 comme suit :

Président	
Séance du comité	CHF 300.00
Vacations	CHF 50.00 l'heure
Comité	
Séance du comité	CHF 250.00
Vacations	CHF 50.00 l'heure
Indemnité kilométrique	CHF 0.70 le kilomètre

Préavis n°2 relatif aux compétences financières du comité de direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel durant la législature 2021 - 2026.

Le Conseil intercommunal décide à la majorité moins une abstention :

- d'octroyer au Comité de Direction les compétences financières de CHF 100'000.- par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2021 - 2026.

Préavis n°3 relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers durant la législature 2021 - 2026.

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder au comité de direction l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de 20'000 fr. par cas, charges éventuelles comprises pour la législature 2021 - 2026.

Préavis no 4 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021 - 2026.

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder au Comité de direction l'autorisation générale de plaider devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris le Tribunal fédéral, pour la durée de la législature 2021 - 2026 ;

Préavis no 5 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie de l'APEC auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2021 - 2026.

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- Le Comité de direction est autorisé d'une manière générale à placer les fonds disponibles de la trésorerie de l'APEC auprès de divers établissements bancaires suisses et de Postfinance pour la durée de la présente législature 2021 - 2026.

Séance du 4 novembre 2021 à Trélex

Préavis no 6 relatif au projet de budget de l'exercice 2022

- d'accepter le projet de budget de l'exercice 2022 tel que présenté par le Comité de direction.

Comité de direction

Législature 2016 - 2021 - du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

Composition

Président	M. Yves Reymond, Gland
Vice-président	M. Gérard Gervais, municipal, Begnins
Membres	M. Claude Molteni, municipal à Dully
	M. Jürg Minder, municipal, Vinzel
	M. Bernard Gétaz, syndic, Coinsins
	M. Eric Chesaux, syndic, Longirod
	M. Cédric Marzer, municipal à Trélex
Secrétaire	M. Dominique Gaiani, Gland
Boursier	M. Michel Félix, Gland

Législature 2021 - 2026 - du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021

Composition

Président	M. Yves Reymond, Gland
Vice-président	M. Cédric Marzer, municipal à Trélex
Membres	M. Jürg Minder, municipal, Vinzel
	M. Claude Molteni, municipal à Dully
	M. Claude Bosson, municipal à Duillier
	M. Luc Mouthon syndic à Marchissy
	M. Sébastien Cottier, municipal à Burtigny.
Secrétaire	M. Dominique Gaiani, Gland
Boursier	M. Michel Félix, Gland

Activités du Comité de direction

En sus de diverses séances ponctuelles, le comité de Direction s'est réuni à 16 reprises en 2021. Ses principales occupations furent les suivantes :

Les travaux d'entretien et de rénovation

Rénovation du tableau synoptique - Préavis no 26

Le tableau en activité depuis la mise en service de la station d'épuration n'était plus fiable. En effet, celui-ci notifiait très régulièrement des alarmes liées à des pannes inexistantes des installations. Il a été remplacé par les écrans informatiques ci-dessous.



Révision des citernes de chlorure ferrique - Préavis no 26

Nous disposons de :

- 2 citernes de 6'000 litres de chlorure ferrique au sous-sol pour doser le produit dans les 2 bassins biologiques.
- 4 containers de 1'000 litres de chlorure ferrique à côté du local dégrillage pour doser le produit en amont des décanteurs primaires. Ceux-ci étaient initialement provisoires afin d'effectuer des essais. Ces essais étant concluant, nous utilisons cette installation en permanence.



La DGE a sollicité un contrôle de ces citernes. Il convient de rappeler que, selon la loi sur les produits chimiques, ce contrôle est obligatoire tous les 10 ans.

Un devis a été sollicité auprès de deux entreprises spécialisées pour une révision de celles-ci. Ces offres sont comprises entre CHF 27'500 et CHF. 32'700.-.

Au vu de ces coûts, le comité de direction a renoncé à la révision des citernes actuelles. Par contre, il a décidé de remplacer les deux installations par la pose d'une citerne d'une capacité de 25 m³ à double paroi ne nécessitant pas la pose d'un bac de rétention. Celle-ci sera placée à l'endroit des deux citernes au sous-sol du bâtiment de déshydratation des boues.

Cette solution aura également pour avantage d'augmenter la capacité de stockage, de réduire le nombre de transports par camions et d'ainsi réaliser une économie annuelle de l'ordre de CHF 4'000.--.

Défini sur la base de devis, le coût est estimé à CHF 63'000.- HT. Son financement s'effectuera par le biais du budget annuel.



Remplacement du groupe couplage chaleur-force (CCF) - Préavis no 30

Qu'est-ce qu'un couplage chaleur-force (CCF) et son utilité dans notre installation ? Il s'agit d'un moteur qui utilise le gaz de méthane produit par la digestion des boues comme carburant pour entraîner une génératrice productrice de courant électrique. Le refroidissement du moteur s'effectue par un circuit d'eau. L'eau chaude produite est utilisée dans sa totalité dans le périmètre de la STEP, notamment pour chauffer les bâtiments, porter la température des boues en digestion à 37° C et sécher les boues.

Aujourd'hui, notre installation est équipée de 2 CCF montés en parallèle pouvant fonctionner en alternance ou de manière conjointe. Le plus ancien a été mis en service le 15 août 2000, il y a près de 21 ans. Outre le fait qu'il ne réponde plus aux normes et que ses capacités ne permettent pas de traiter la quantité de gaz produite par jour, il n'est maintenant plus possible de l'entretenir, les pièces n'étant plus disponibles. Ce CCF doit donc être mis hors service à brève échéance.



Le deuxième CCF a été mis en service en 2014 et il fonctionne à satisfaction. Toutefois, avec l'augmentation de la charge, de la quantité de boues et la révision de la digestion, ce dernier ne permet plus, même en tournant de manière permanente, de consommer l'entier du biogaz produit. L'excédent doit dès lors être détruit par la torchère pour des raisons de sécurité. Nous enregistrons une perte de la production d'électricité et de chaleur qui doit être comblée par des achats d'électricité et de mazout.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction préconise l'acquisition d'un nouveau CCF dont la capacité permet de répondre à nos besoins. Celui de 2014 deviendrait le CCF d'appoint.



Cette nouvelle installation nous permettra de réaliser des économies annuelles d'env. CHF 400'000.00 sur les achats d'électricité et de mazout.

Pour les installations d'une certaine taille, nous devons disposer d'une certaine redondance des différents équipements. Il est donc envisageable de réutiliser ce CCF dans la nouvelle station d'épuration.

Le coût : CHF 852'000.-

Ajout d'un tamiseur 3 MM

Lors de la mise en fonction des lits fluidisés (préavis no 19) qui ont remplacé les disques biologiques en 2020, nous avons constaté la présence relativement importante de déchets résiduels de petite taille aux sorties du pré-traitement et du décanteur primaire. Les crépines et grilles de protection de l'installation s'obstruent très rapidement et nécessitent un traitement préalable pour éviter un dysfonctionnement de l'entier de la biologie et un risque de pollution.



Ce phénomène est lié à la quantité d'eau et à la charge, en nette augmentation, provoquant des vitesses trop élevées lors des opérations de pré-traitement et de décantation qui entraînent ces particules. Il est donc nécessaire de procéder à un tamisage à la sortie du décanteur primaire afin de maintenir la capacité et le fonctionnement de la biologie et permettre de maintenir les valeurs de rejet au niveau des matières en suspension.

Le canal d'aménée des eaux sera modifié dans sa géométrie pour permettre l'implantation d'un tamiseur à cylindre rotatif complété d'un dispositif de compactage et d'essorage des déchets permettant l'ensachement de ceux-ci de manière totalement hermétique pour éviter les nuisances olfactives.

Le coût : CHF 230'000.-

Espace de stockage - ouverture en façade

Le fonctionnement à flux tendu de notre installation nous oblige de toujours disposer d'un nombre important de pièces de rechange ceci afin de permettre un entretien efficace des différentes étapes du traitement ou pour palier à des délais de livraison devenant très souvent trop importants.

Actuellement, ces pièces de rechange sont stockées dans différents emplacements de la STEP et dans des locaux pas toujours adaptés à leur bonne conservation.



Nous disposons d'un espace couvert et chauffé disponible à l'étage supérieur du bâtiment déshydratation, local abritant les CCF et la tour de lavage du sécheur. Toutefois, celui-ci est actuellement desservi par un escalier. Il conviendrait de créer un nouvel accès pour l'entreposage de ces pièces (pompes, moteurs, vis, pièces mécaniques de la centrifugeuse, Strainpress, etc.).

Dès lors, nous souhaitons aménager une ouverture en façade au 1er étage pour permettre le stockage de ce matériel sur palettes avec l'aide de notre élévateur. Elle serait équipée d'un dispositif de sas de sécurité afin de se conformer aux normes de la SUVA.

Le coût : CHF 43'000.-

La régionalisation de la station d'épuration - Abandon du projet de STEP unique régionale

Historique

Lors de sa séance du 2 mai 2019, le conseil intercommunal (préavis no 17)

- acceptait la proposition du comité de direction à savoir que notre association soit le maître d'œuvre de la construction de la nouvelle station d'épuration régionale de 120'000 EH ;

- mandatait le comité de direction pour négocier les conditions d'adhésion des communes de l'AEB (Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Signy-Avenex), de Nyon, de Gingins, Chésereux et Prangins au sein de notre association ;

avec les amendements suivants :

- Les négociations concernant le panier de la mariée devront être terminées pour le 31 décembre 2019.
- Les statuts doivent garantir que le poids de 2 villes comme Nyon et Gland ne permettent pas d'écartier les petites communes des décisions.

Lors de sa séance du 7 novembre, le conseil intercommunal (préavis no 24) :

- acceptait la proposition du comité de direction relative aux conditions d'adhésion des communes de l'AEB (Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Signy-Avenex), de Nyon, de Gingins, Chésereux et Prangins au projet de régionalisation de l'épuration ;
- prenait acte du contrat de droit administratif à signer entre les partenaires.

Suite de la procédure

Il appartenait ensuite à nos futurs partenaires à savoir l'AEB (Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Signy-Avenex) et des communes de Nyon, Gingins, Chésereux et Prangins de solliciter l'aval de leur législatif.

Le conseil intercommunal de l'AEB, les conseils communaux de Chésereux et de Prangins ont validé leurs conditions d'adhésion au projet de régionalisation de l'épuration.

Décision de la Ville de Nyon

Le préavis de la municipalité de Nyon concernant une demande de crédit de CHF 6'911'100.- pour la demande d'adhésion à la station d'épuration régionale unique a été porté à l'ordre du jour de la séance du 9 novembre 2020 du Conseil communal.

Lors de dite séance, le Conseil communal de Nyon décidait :

- *d'accepter la participation d'investissement (premier crédit d'investissement) de CHF 6'911'100.-TTC pour la réalisation d'une station d'épuration régionale unique; le versement du crédit ne sera réalisé qu'après l'acceptation du PA du Lavasson, et ceci jusqu'à épuisement de toutes les voies recours.*

En date du 19 novembre 2020, la Municipalité adressait à notre Comité de direction la correspondance suivante :

*Monsieur le Président du Comité de direction,
Messieurs les membres du Comité de direction,*

Comme nos représentants vous en ont informé dès le lendemain de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2020, notre organe délibérant a pris la décision de poursuivre le projet de régionalisation de l'épuration, en octroyant à la Municipalité le crédit d'investissement de CHF 6'911'100.- TTC demandé à titre de montants compensatoires.

Il a toutefois amendé la décision soumise en précisant que « le versement du crédit ne sera réalisé qu'après l'acceptation du PA du Lavasson, et ceci jusqu'à épuisement de toutes les voies recours ».

La question de la légalisation du terrain a en effet été au cœur des débats : le lancement de ces travaux avait été annoncé depuis plusieurs années, et notamment dans le préavis N°262 d'avril 2016, qui octroyait au projet de régionalisation un crédit d'étude de CHF 120'000.- dont les objectifs comprenaient, de manière très explicite ce point : « [..] engagement d'un changement d'affectation du terrain du Lavasson pour réaliser le projet (y compris étude d'impact environnemental) ».

Par conséquent, tout en restant fortement convaincu par l'aspect régional du projet - le vote final l'a démontré - notre organe délibérant a unanimement considéré que le retard pris sur ces travaux, les procédures et la durée nécessaires à l'entrée en force d'un Plan partiel d'affectation (PPA), constituaient un risque suffisant pour conditionner l'octroi du crédit nyonnais - et donc le financement de nouvelles études - à l'aboutissement de cette démarche. En revanche, le solde du précédent préavis (262/2016) pourrait évidemment être utilisé pour participer, comme convenu, au financement de la légalisation du terrain du Lavasson.

Dans une même prise en compte du risque que la Commune de Gland ne soit pas en mesure de légaliser le terrain dans un horizon-temps acceptable, notre Conseil a émis le souhait qu'un « plan B » situé sur le territoire nyonnais soit tout de même étudié.

Ainsi, la Municipalité se trouve désormais dans une position particulière : elle est convaincue par la voie régionale mais doit attendre la légalisation du terrain pour engager son crédit et, de fait, reprendre la collaboration avec votre association. Elle doit en parallèle lancer des études pour vérifier la faisabilité technique, financière et temporelle d'une solution plus locale pouvant, le cas échéant, constituer une alternative au projet de STEP régionale.

Nous espérons donc que les travaux de votre association et de la Ville de Gland permettront d'entrer rapidement dans la phase suivante d'un projet dans lequel la Ville de Nyon s'est investie depuis plusieurs années, et nous réjouissons de pouvoir reprendre au plus vite la collaboration constructive avec l'APEC.

Position du Comité de direction

Situation de la STEP actuelle

Ainsi que nous l'avons répété à maintes reprises, notre station d'épuration, en activité depuis 40 ans, est arrivée aujourd'hui à sa capacité de traitement maximum soit de 40'000 EH. Les divers préavis qui vous été soumis dernièrement, représentant un montant de l'ordre de 3.2 mios, ont permis le remplacement d'installations, la réalisation des entretiens nécessaires et indispensables afin que nous puissions poursuivre le traitement des eaux usées et respecter les dispositions légales en la matière.

Si, au point de vue hydraulique, une petite marge pourrait exister avec les efforts consentis pour la mise en séparatif des réseaux par les communes concernées, l'augmentation de la charge en lien avec le développement des communes nous confirme que cette situation ne saurait se prolonger au-delà de 2025.

Le Comité de direction a évalué l'implantation de procédés plus compacts, mais plus énergivores en produits et énergies, permettant de maintenir la STEP sur le site actuel. Les différentes études menées dans ce sens ont démontré que la surface de la parcelle ne permet pas d'accueillir les extensions nécessaires à son développement ceci sans compter les problématiques liées à la mise en place d'une nouvelle STEP en même temps que l'exploitation de l'actuelle. Cette option ne peut simplement pas être retenue.

Proposition du comité de direction

Nous devons nous rendre à l'évidence que la décision du Conseil communal de Nyon est un frein indéniable au projet de STEP régionale. Concrètement, elle fige purement et simplement

la réalisation d'une station d'épuration régionale unique. En outre, cette position n'offre aucune garantie quant à une participation ultérieure de la Ville de Nyon à la régionalisation de l'épuration.

Dès lors, nous ne pouvons patienter jusqu'à connaissance d'une décision définitive des autorités nyonnaises laquelle concernera également l'AEB, les communes de Gingins et de Chésérax.

Ainsi, par l'intermédiaire du préavis no 28 du 7 janvier 2021, le comité de direction proposait

- l'abandon du projet de construction d'une station d'épuration régionale unique de 120'000 EH au profit d'une station d'épuration correspondant aux besoins de notre association.

La position du comité de Direction n'est pas un choix. Elle est la conséquence des conditions émises par les autorités nyonnaises.

La réalisation d'une nouvelle station d'épuration correspondant aux besoins de notre association

Dans sa séance du 5 février 2021, le Conseil intercommunal acceptait la 2^{ème} conclusion du préavis no 28 à savoir l'octroi d'un crédit (1ère phase) de CHF 953'000.- et d'autorisait le Comité de Direction à entreprendre l'étude pour la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Situation actuelle

Le Comité de direction a mis en place la structure annoncée en mandatant un Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) composé de spécialistes évoluant dans le domaine de l'épuration, de l'énergie, de l'automatisation, de la loi sur les marchés publics dont le rôle est de conseiller, d'accompagner le Comité de direction, le Conseil intercommunal dans ses choix et décisions jusqu'à la réalisation de cette nouvelle station d'épuration.

Secondé par le BAMO, le Comité de direction a :

- entrepris les démarches liées au plan d'affectation « le Lavasson » élaboré par la Ville de Gland ;
- désigné les différents mandataires pour l'étude du projet de construction d'une nouvelle STEP.

Le concours de projets à un degré en procédure ouverte pour un groupement d'architecte paysagiste (pilote) et d'architecte.

Parallèlement à la procédure d'élaboration du plan d'affectation (PA), le Comité de direction a organisé un concours afin de disposer d'une solution paysagère permettant une bonne intégration des ouvrages sur le site et répondant aux contraintes environnementales de ce lieu.

Les objectifs :

- Implantation d'une STEP prévu pour 70'000 EH capable de traiter les micropolluant ;
- Conception paysagère et architecturale ;
- Gestion de l'accessibilité du site ;
- Gestion des évolutions futures ;

- Intégration dans le grand paysage,
- Concept santé, bien être et environnement de travail ;
- Concept écologique des aménagements extérieurs ;
- Concept énergétique ;
- Économie du projet.

Ce concours a suscité le dépôt de 5 dossiers lesquels ont été évalués par le Jury le 23 novembre 2021. Le projet retenu s'intitulant « Limpid » est le suivant :



Frais d'exploitation de la station d'épuration - révision de la clé de répartition

Au terme de chaque législature, le comité de direction a entrepris la révision de la clé de répartition définissant les participations des communes aux frais d'exploitation de la station d'épuration.

Les frais financiers sont répartis entre les communes sur la base du nombre d'habitants et réadaptés, chaque année, selon le recensement annuel de la population. Cette clé de répartition ne requiert aucune rectification.

Par contre, celle définissant la participation communale aux frais d'exploitation élaborée sur la base des équivalents-habitants a été réactualisée. Ainsi, chaque commune a rempli un questionnaire spécifique en la matière.

Une délégation du comité a rencontré les représentants de chaque municipalité afin de finaliser et d'avaliser ce questionnaire.

Cour des comptes - Audit de performance concernant les plans généraux d'évacuation des eaux usées

La Cour des comptes a décidé de réaliser un audit de performance concernant les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). L'audit portait sur une sélection de huit PGEE communaux et trois PGEEi intercommunaux, dont celui de notre association.

Pourquoi un tel audit ?

Sachant qu'après traitement, les eaux usées finissent dans les eaux superficielles (cours d'eau et lacs) et qu'une large partie de l'eau potable distribuée à la population en est issue, il est indispensable de s'assurer que les infrastructures publiques de canalisations et d'assainissement font l'objet d'une planification et d'une documentation adéquates.

C'est la raison pour laquelle la Cour des comptes du canton de Vaud s'est intéressée aux Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). Répondant à l'objectif fixé dès 1998 par l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur les Eaux (OEaux), ces PGEE visent en effet à « *garantir dans les communes une protection efficace des eaux et une évacuation adéquate des eaux en provenance des zones habitées* ».

Dans le canton de Vaud, la responsabilité d'établir ces instruments de planification est du ressort des communes ou associations de communes. En une vingtaine d'années, dès 1997, environ 400 PGEE ont été établis dans le canton de Vaud. Outre leur ancienneté très variable, d'importantes disparités sont constatées tant sur le plan du contenu que de la qualité de ces PGEE. Afin de favoriser leur réalisation, des subventions fédérales et cantonales ont été octroyées, prenant en compte la population et la situation financière des communes et associations intercommunales.

La Cour des comptes a choisi de s'intéresser à la problématique des PGEE en raison de l'importance de la politique publique de la protection des eaux, de ses enjeux financiers, ainsi que de son impact sur la population. Environ sept milliards ont été investis depuis 1960 dans le canton pour la protection des eaux et les coûts de remise à niveau des STEP sont estimés à 1,2 milliard pour les 20 prochaines années (y compris le traitement des micropolluants).

Du point de vue citoyen, cet audit vise aussi à sensibiliser les autorités cantonales et communales quant à l'effort à fournir pour garantir le maintien de la valeur des équipements, ainsi que la mise à jour des PGEE afin de disposer des données indispensables à une gestion des eaux usées performante sur le plan de l'efficacité et de la qualité durable des eaux superficielles.

Les PGEE remplissent-ils les objectifs prévus par l'OEaux et les bonnes pratiques professionnelles ? Est-ce que les mesures prévues dans les PGEE se sont bien traduites dans les faits, en respectant les délais et la planification financière ? Ces PGEE ont-ils ainsi suffisamment rempli leur fonction d'outil de gestion ? Telles étaient les trois principales questions définies pour l'audit.

Etablissement et tenue à jour des PGEE

Le premier axe d'audit vise à déterminer dans quelle mesure les PGEE remplissent leurs objectifs vis-à-vis des communes et du Canton, tels que prévus par la législation fédérale et les bonnes pratiques professionnelles, et s'il existe d'éventuelles lacunes dans la tenue à jour desdits PGEE.

Sur la base des directives cantonales et professionnelles, la Cour peut relever que le PGEE intercommunal (PGEEi) de notre association comporte tous les documents requis et que des rapports d'état ont été établis dans tous les domaines.

Le PGEEi de l'APEC inclut des calculs de débits, mais ne contient pas d'informations quant aux systèmes d'évacuation dans les 21 communes membres. Le rapport financier, élaboré dans la perspective de la construction d'une nouvelle STEP, est bien développé.

Concernant le cadastre, les géodonnées sont enregistrées dans le SIT et sont tenues à jour. Celui de l'APEC date de 2013, sa mise à jour est à prévoir dans le cadre du projet de nouvelle STEP prévue pour 2025.

Mise en œuvre des mesures du PGEE

Le deuxième axe d'audit vise ensuite à vérifier si les mesures prévues dans les PGEE se sont bien traduites dans les faits, en respectant les délais et la planification financière, et comment les écarts sont mis en évidence et justifiés.

Le PGEEi de l'APEC prévoyait la réhabilitation des collecteurs situés en zones "S" de protection des eaux. Ces travaux progressent moins rapidement que prévu, la priorité étant donnée au projet d'une nouvelle STEP.

A l'APEC, 81% du réseau a été inspecté de 2012 à ce jour et l'association prévoit de poursuivre les inspections à un rythme similaire.

Les recommandations de la branche prévoient la mise en place d'un « contrôle des résultats » axé d'une part sur les charges polluantes rejetées par les installations, d'autre part sur leur impact écologique dans les eaux superficielles.

Dans le réseau de l'APEC, auquel est raccordé des secteurs communaux en unitaire, il n'y a pas encore de suivi quantitatif des déversements à tous les exutoires, ni d'évaluation de leur impact sur les cours d'eau (permettant de vérifier l'effet des mesures prises).

Toutefois, l'APEC est déjà en mesure de suivre deux exutoires sur trois. L'APEC part du principe d'une prochaine mise en séparatif complète dans les communes, alors que ceci peut prendre très longtemps. Il est donc nécessaire d'avoir une gestion pour la phase de transition. Un suivi devrait être mis en place concernant l'état du séparatif dans les communes, les déversements d'eaux mixtes et pluviales et les impacts dans les cours d'eau. Ces éléments

seront utiles à l'élaboration des PGEEi de seconde génération (PGEEi 2.0) qui devraient inclure une modélisation des déversements à long terme au niveau des bassins versants des STEP.

Utilité des PGEE comme outil de gestion

Le troisième axe d'audit vise enfin à déterminer si les PGEE remplissent suffisamment leur fonction d'outil de gestion pour les communes et le Canton. Ils ne sont en effet performants que dans la mesure où ils sont utilisés et tenus à jour.

Datant de 2013, le PGEEi de l'APEC a été utile pour connaître l'état du réseau, identifier les besoins d'interventions sur les collecteurs et chiffrer les coûts du maintien de la valeur à long terme. Il contient la liste des tronçons de collecteurs nécessitant réfection ou remplacement en urgence, à court terme ou moyen terme. Les travaux à moyen terme n'étant pas terminés, ces informations sont toujours utiles à ce jour. Le PGEEi de l'APEC a servi d'outil de travail notamment pour l'élaboration du projet de nouvelle STEP qui se précise pour 2025.

A l'APEC, la gestion par bassin versant de STEP comporte un grand potentiel de développement pour coordonner les efforts des communes et optimiser le fonctionnement du réseau.

A l'instar de nombreux autres domaines, la numérisation est également en route pour l'évacuation des eaux. En 2016, l'Office fédéral de l'environnement a prescrit un modèle de géodonnées minimal (MGDM 129.1) pour les PGEE. Dans le cadre de son audit, la Cour a pu obtenir les géodonnées des trois associations, ce qui lui a permis de constater que les données saisies ne correspondent pas à toutes les exigences du modèle fédéral MGDM 129.1.

La saisie est donc à intensifier dans les trois associations. Il est aussi nécessaire que le Canton précise clairement ses exigences (format, contenu, disponibilité) et le modèle minimal à appliquer. Une recommandation spécifique est d'ailleurs adressée au Canton dans le rapport qui le concerne.

Les recommandations

En ce qui concerne l'établissement, la mise à jour et la mise en œuvre des mesures définies dans ces PGEEI, la Cour des comptes relève que seule une partie des objectifs sont atteints dans les trois associations concernées.

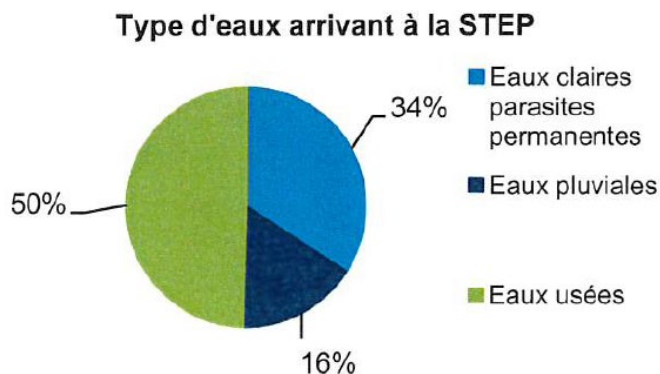
La Cour propose ainsi une série de recommandations afin de permettre une meilleure utilisation des deniers publics à savoir pour l'APEC :

- Poursuivre les efforts en vue d'une gestion par bassin versant de STEP.
- Poursuivre et intensifier la saisie des géodonnées, conformément au modèle VSA-SDEE afin de répondre aux exigences du MGDM 129.1.
- Etablir un suivi de la mise en séparatif et équiper les déversoirs avec des systèmes de mesures/capteurs concernant les eaux mixtes. Pour la prochaine génération PGEE 2.0, utiliser ces données pour la modélisation des déversements d'eaux mixtes et pluviales à long terme.
- Contrôler l'impact des rejets d'eaux mixtes et pluviales dans les lacs et cours d'eau.
- Procéder à la réhabilitation des collecteurs en zone "S", en coordination avec les autorités cantonales.
- Assurer une meilleure collaboration entre les communes membres afin de résoudre les

problèmes de surcharges hydrauliques sur le réseau intercommunal (p.ex. prise en compte des zones en unitaire, taxe sur les eaux claires parasites ou autres instruments).

Saturation de la STEP - Eaux claires parasites et permanentes

Un rapport de la DGE sur les types d'eaux arrivant à la STEP démontre que le **34%** sont des eaux claires parasites et le **16%** sont des eaux pluviales.



Aussi, le Comité de direction a émis les recommandations suivantes, bien évidemment à réaliser sur plusieurs années :

- procéder au curage et passage de la caméra dans le réseau afin de détecter les problèmes d'étanchéité, de déformation, d'obstruction et y remédier;
- contrôler les raccordements de tous les bâtiments (teintage) y compris les chenaux, les places de parc afin de détecter des éventuelles erreurs de branchements et y faire remédier ;
- remplacer les regards défectueux ;
- poursuivre la suppression des zones unitaires.

ADMINISTRATION

Visite préfectorale

La traditionnelle inspection de Mme le Préfet s'est déroulée le 17 août 2021.

Informatique

Depuis l'introduction de l'informatique au sein de l'administration communale de Gland, nous utilisons leur logiciel ERP Citizen pour la comptabilité et les salaires.

Par correspondance du 12 juin 2020, la Municipalité de Gland nous a informé qu'elle a décidé de remplacer prochainement l'ERP actuel « Citizen » (Groupe T2i) par une autre solution.

C'est pourquoi le contrat qui lie l'administration communale avec le Groupe T2i a été résilié avec effet au 30 juin 2021.

Aussi, nous nous sommes maintenant équipés d'un logiciel ERP (Enterprise Resources Planing) indépendant et du logiciel Citizen comprenant le programme comptable, la gestion des salaires, des créanciers avec l'hébergement chez ce prestataire.

RESSOURCES HUMAINES

Personnel



De gauche à droite : M. Georges Chaumont, M. Jean-Yves Vuillomenet, M. Alain Meylan, chef d'exploitation, M. José Duran, M. Michel Bardet,

Formation du personnel

Le personnel n'a participé à aucune journée technique en raison de la pandémie. La journée du bilan de l'épuration vaudoise (DGE) n'a pas eu lieu.

MM. Michel Bardet et José Duran ont suivi 5 jours de formation pour la préparation aux examens destinés à obtenir l'autorisation de raccorder ou de remplacer les matériels électriques raccordés à demeure ou destinés à l'être ceci sur les installations électriques à basse tension. Ils ont réussi l'examen final.

M. Jean-Yves Vuillomenet a suivi un cours d'un jour sur la protection antichute.

Remerciements

Le comité de direction remercie le personnel pour la qualité de ses prestations. L'année 2021 fut difficile et compliquée. Grâce à leurs excellents états d'esprit, leurs compétences, nos collaborateurs ont pu assurer l'exploitation de la STEP durant cette pandémie tout en participant aux importants travaux de rénovation de celle-ci.

ENTRETIEN DES COLLECTEURS ET DES STATIONS DE POMPAGE

Relevé des regards.

A ce jour, 538 regards ont fait l'objet d'une fiche technique dans le Géoportail. 518 ont pu faire l'objet d'un contrôle total, 476 d'un géo positionnement.

En parallèle, 150 regards ont fait l'objet de recherches et de détection à la poêle à frire afin de confirmer leur position et statut de regard enterré, avec recherche et analyse des documents à disposition, ceci afin de permettre de documenter et de mettre à jour le SIT et le Géoportail avec ces informations pour le personnel de l'APEC.

58 regards n'ont pas pu faire l'objet d'un relevé. Il s'agit principalement de regards situés en bordure du lac dans des propriétés difficiles d'accès qui ne peuvent pas être réalisés sous forme de campagne de relevés mais nécessiteraient des interventions ponctuelles avec prises de rendez-vous, etc. Ces derniers seront inclus au gré des occasions dans les travaux divers en fonction des opportunités d'accès du personnel lors des travaux d'entretien du réseau.

Curage annuel - contrôle caméra

Cette année nous avons procédé au curage et au contrôle par caméra d'une partie du secteur 2 de notre réseau intercommunal, se trouvant sur les communes de Longirod - Marchissy - Le Vaud – Bassins - Arzier le Muids.

Station de pompage de la Dullive

Cette STAP n'était pas équipée de vanne de fermeture de l'arrivée d'eau sur le collecteur arrivant du bord du lac côté Gland. Ainsi, nous avons créé un nouveau regard équipé de vannes permettant de stopper l'arrivée d'eau durant la maintenance dans la fosse des eaux-usées.



Les échelles des fosses ont été remplacées.

Le tableau électrique d'origine (année 1978) a été remplacé par un nouveau tableau et la transmission des alarmes a été modernisée.

Ces travaux ont débuté fin 2020 et se sont terminés au printemps 2021 par la remise en état du terrain.

Station de pompage de Bursinel

Nous avons remplacé :

- en urgence le tuyau de trop plein de la STAP qui était déboîté et déformé.
- 1 pompe et 1 moteur.
- les 2 vannes antiretours de purge des pompes.

Station de pompage Le Golf

Les clapets antiretours ainsi que les vannes ont été remplacés.

Station de pompage de Burtigny

Nous avons remplacé deux pompes.

QUELQUES CHIFFRES

	2020	2021
Volume d'eau traitée soit débit moyen par jour	3'190'621 m ³ 8'741 m ³	3'362'110 m ³ 9'211 m ³
Déchets retenus par le microtamiseur et incinérés à TRIDEL par le train via la station de transfert de Gland Sotridec / Sadec	146 t.	143 t.
Sable, graviers (laveur de sable)	12,9 t.	15,6 t.
Matières grasses (fosse à graisse)	9 t.	6 t.
Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération	2020	2021
Boues fraîches introduites dans le digesteur (moyenne par jour)	22'303 m ³ 61 m ³	21'276 m ³ 58 m ³
Boues déshydratées pour incinération (traitées jusqu'à 35%)	582 t.	428 t.
Boues séchées pour cimenterie (traitées jusqu'à 90%)	300 t.	345 t.
Gaz de digestion	2020	2021
Quantité totale du biogaz produit	505'635 m ³	505'735 m ³

Quantité utilisée par le groupe Chaleur-Force	504'423 m ³	495'175 m ³
Quantités brûlées par la torchère	1'212 m ³	10'560 m ³
Energie	2020	2021
Consommation d'énergie électrique totale	1'257'528 kWh	1'320'116 kWh
Consommation d'énergie du traitement biologique	548'858 kWh	599'486 kWh
Consommation de mazout	136'668 litres	172'785 litres
Pluviométrie	2020	2021
Pluviométrie enregistrée à la Step	1'118 mm	1'279 mm
Rendement en %	Normes	Rendement total Step
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	>90 %	96%
Demande chimique en oxygène (DCO)	>85 %	92%
Phosphore total (Ptot)	>95 %	94%

Habitants et Equivalents habitants EH raccordés

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Habitants	36'410	36'034	35'471	34'977	34'674	33'727	33'035
EH	5'743	5'968	5'968	5'968	5'968	5'968	5'602
Total	42'153	42'002	41'439	40'945	40'642	39'695	38'637

Comme mentionné en page 16 du présent rapport, la révision des EH est effectuée tous les 5 ans.

Résultats des analyses

La DGE (La direction générale de l'environnement du canton) a procédé cette année à 12 analyses de contrôle.

Les résultats et rendements obtenus respectaient les normes cantonales et fédérales à l'exception de :

-	4 x MES	(en dessus de 15 mg/l)	16/16/20/16 mg/l
-	2 x DBO5	(en dessus de 10 mgO2/l)	23 et 13 mg/l
-	8 x DCO	(en dessus de 45 mgO2/l)	70/58/49/47/50/54/61/56 mg/l
-	1 x Ptot	(en dessus de 0.50 mg/l)	0.60 mg/l
-	1 x rendement DBO5	(en dessous de 90 %)	87 %
-	1 x rendement DCO	(en dessous de 85 %)	83 %
-	3 x rendement Phosphore	(en dessous de 95 %)	86/94/91 %

Il importe de rappeler que la DGE a revu, depuis mai 2016, ses exigences à la hausse sur les paramètres de DCO (Demande Chimique en Oxygène) et il est difficile de respecter celles-ci en toute circonstance pour une ancienne STEP.

Bilan annuel des boues et déchets

Traitement des boues

En 2021, afin de limiter les odeurs en été, une partie des boues a été livrée sous forme liquide dans d'autres STEP et sous forme déshydratée à Vidy. Ce fut le cas également durant les périodes de maintenance du sécheur. Mais la plus grande partie a été séchée et livrée en cimenterie.

Traitement des déchets

La quantité des déchets retenus au micro-tamis et tamiseur fin installé sur le circuit des boues se résume comme suit :

2021 : 143 tonnes
2020 : 146 tonnes
2019 : 127 tonnes
2018 : 118 tonnes
2017 : 108 tonnes

Bilan énergétique

Production électrique de la Step (kWh)

La production d'électricité a légèrement diminué à cause de la grosse casse du CCF1 (Couplage Chaleur Force) et le remplacement du CCF 2.

2021	2020	2019	2018	2017
885'680	915'768	664'785	668'536	857'813

kWh refoulés sur le réseau (kWh)

Nous avons moins refoulé d'électricité sur le réseau (pour les mêmes raisons). (- 10'060 kWh)

2021	2020	2019	2018	2017
37'104	47'164	18'820	20'872	41'732

Achat électricité à la SEIC (kWh)

L'achat d'électricité a augmenté. (+ 82'616 kWh)

2021	2020	2019	2018	2017
471'540	388'924	574'660	596'064	296'958

Total kWh utilisés à la STEP

La consommation totale est en légère augmentation. (+ 5.0 %)

2021	2020	2019	2018	2017
1'320'116	1'257'528	1'220'625	1'243'728	1'113'039

Total kWh utilisés pour la biologie

La consommation électrique pour éliminer la matière organique a augmenté. (+ 9,2 %)

2021	2020	2019	2018	2017
599'486	548'858	581'609	577'626	545'284

Total kW de pointe

Demeure stable.

2021	2020	2019	2018	2017
2'476	2'252	2'440	2'408	2'332

Taux de couverture (%) en électricité produite par la STEP (CCF)

Le taux de couverture a diminué.

2021	2020	2019	2018	2017
67.1	72.8	54.5	53.8	77.1

Biogaz (m³)

2021	2020	2019	2018	2017
505'735	505'635	367'791	380'053	468'371

Torchère (m³)

La torchère a fonctionné principalement pendant les modifications du circuit biogaz lors du remplacement du CCF2. Ceci correspond à la production d'environ 8 jours de biogaz.

2021	2020	2019	2018	2017
10'560	1'212	964	8'220	212

Mazout (litres)

La consommation est supérieure à l'année précédente notamment en raison du complément de chaleur produit par la chaudière durant les différentes interventions sur les CCF qui se sont déroulées en périodes fraîches.

2021	2020	2019	2018	2017
172'785	136'668	139'559	163'478	135'607

Eaux (m³)

Une consommation anormale d'eau a été constatée en septembre. Celle-ci provenait du laveur de gaz qui se vidangeait beaucoup plus souvent de ce qui était programmé dans la machine.

2021	2020	2019	2018	2017
39'971	33'209	39'033	36'496	24'282

Chlorure Ferrique (FeCl₃) (tonne) (Produit pour éliminer les phosphates)

La quantité est adaptée à la pollution à traiter.

2021	2020	2019	2018	2017
491	462	409	465	427

Floculant (kg) (Produit permettant la séparation de la boue et de l'eau.)

2021	2020	2019	2018	2017
10'456	10'591	9'131	10'778	7'589

UN CONSEIL : les déchets à ne surtout pas jeter dans les toilettes

Jeter des déchets aux toilettes peut paraître un geste anodin. Et pourtant, les toilettes ne sont pas des poubelles ! Les conséquences de tels gestes peuvent être lourdes pour la station d'épuration.



Les déchets à ne jamais jeter dans les toilettes

A la station d'épuration, nous constatons quotidiennement l'arrivée d'une quantité importante de déchets en tout genre dans les eaux usées. Voici les déchets les plus fréquemment jetés à tort dans les toilettes :

- Les lingettes ;
- Les tampons et protections périodiques ;
- Les cotons-tiges ;
- Les cartons du rouleau de papier de toilette ;
- Les lames de rasoir ;
- Les médicaments ;
- Les préservatifs ; Les lentilles de contact et autres déchets plastiques
- La peinture et les produits toxiques ;
- Les huiles et graisses alimentaires ;
- La litière pour chat.

Les lingettes

Lingettes désinfectantes, démaquillantes, intimes, pour bébé... Même lorsqu'elles sont dites biodégradables, les lingettes sont très résistantes et ne se dégradent pas dans les collecteurs et à la STEP. De plus, elles se gorgent de matières visqueuses et peuvent obstruer les canalisations et les installations techniques de transport des eaux usées.



Les tampons et protections périodiques

Les tampons et serviettes hygiéniques, qui se gonflent au contact avec l'eau, comportent des emballages plastiques qui ne se dissolvent pas dans l'eau.

Les cotons-tiges

Parce qu'ils sont trop légers, trop petits et trop fins, les cotons-tiges passent facilement au travers des grilles de filtration, flottent à la surface des bassins de la STEP et peuvent finalement terminer dans les milieux aquatiques.

Les médicaments

La place des médicaments périmés ou non utilisés est à la pharmacie. Déposez-le à votre pharmacien, qui en aura une gestion appropriée.

Les préservatifs, lentilles de contact et autres déchets plastiques

Les déchets composés de matières plastiques, comme le latex pour les préservatifs, ne sont pas biodégradables. Ils sont donc particulièrement polluants et obstruent, les canalisations et les pompes. De par leur faible poids, ils ne sont parfois pas retenus dans les diverses étapes de traitements de la STEP et finissent dans les milieux aquatiques.

La peinture et les produits toxiques

Si vous avez de la peinture inutilisée chez vous, ne vous en débarrassez surtout pas dans les toilettes. La peinture contient des substances toxiques (diluants, pesticides, résidus) très difficiles à éliminer lors de l'assainissement de l'eau. De plus, ces substances toxiques peuvent perturber les micro-organismes nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration. Idem pour tous les produits toxiques.

Les huiles et graisses alimentaires

Au contact de l'eau, le gras des huiles et graisses alimentaires s'agglomère et peut ainsi boucher les canalisations. Ne jetez donc jamais d'huile et graisses dans les toilettes.

La litière pour chat

La litière pour chat renferme une substance absorbante, qui peut la faire gonfler jusqu'à 15 fois son volume initial. Là encore, le risque est donc de boucher les canalisations et d'obstruer les grilles de filtrage.

Les litières dites biodégradables peuvent être mises au compost et les autres à la poubelle, mais en aucun cas dans les toilettes.

Ces déchets qui n'ont l'air de rien

D'autres types de déchets peuvent paraître inoffensifs et ils ne le sont pas comme par exemple du fil dentaire, des mégots, des chewing-gums, des cheveux... Ces déchets de petite tailles et légers sont tout aussi dangereux parce qu'ils passent facilement au travers des grilles de filtrage. Et s'ils s'agglomèrent ensemble, comme des touffes de cheveux par exemple, ils peuvent également obstruer les canalisations et les pompes.

Déchets aux toilettes : quelles conséquences ?

Alors que leur place aurait été dans une poubelle, ces déchets inappropriés perturbent le traitement des eaux usées.

Conséquences pour les canalisations et la STEP.

Les déchets bouchent les canalisations, obstruent les pompes et les grilles de filtrage de la station d'épuration et peuvent créer des débordements.

En 2009, nous retenions **55 tonnes** de déchets. En **2021** nous retenons **143 tonnes**.

CONCLUSIONS

Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil intercommunal de prendre connaissance des préoccupations, des tâches incombant au comité de direction et au personnel de notre association.

Au chapitre des relations, l'esprit de collaboration, de confiance se perpétue entre le Conseil intercommunal et le Comité de direction. Il constitue le meilleur garant d'un travail positif pour le bien de la communauté.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président : 
Y. Reymond



Le secrétaire : 
D. Gaiani

Gland, le 7 avril 2022.